



**INTERNATIONALE KOMMISSION ZUM SCHUTZE DES RHEINS
COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DU RHIN**

PREVENTION DES ACCIDENTS ET SECURITE DES INSTALLATIONS

**TRANSBORDEMENT/TRANSVASEMENT
DE SUBSTANCES DANGEREUSES POUR LES EAUX**

- RECOMMANDATIONS -

Rotterdam, les 1er et 2 juillet 1993

RECOMMANDATIONS:

On entend par transbordement/transvasement (désigné ci-après uniquement par le terme "transbordement") le stade intermédiaire situé entre le transport et le stockage. Les recommandations portent sur les mesures techniques et organisationnelles à prendre sur l'aire de transbordement afin d'éviter que des substances dangereuses pour les eaux ne s'écoulent dans les eaux de surface.

La zone de "transbordement" s'applique aux emplacements stationnaires où s'effectuent le transbordement et le soutirage de bateaux, camions ou wagons à terre (dépôts et entrepôts) ou les opérations inverses.

1. Les aires de transbordement doivent être résistantes eu égard aux charges mécaniques qu'elles sont susceptibles de devoir supporter et doivent être suffisamment résistantes et étanches en cas d'écoulement de liquides. Lors de l'évaluation portant sur l'étanchéité et la résistance, il est également possible de tenir compte de mesures de prévention/organisationnelles.
2. Des dispositifs de sécurité automatiques doivent être prévus lors du transbordement par l'intermédiaire de tuyauteries, afin d'interrompre l'opération de transbordement et d'écarter les écoulements accidentels de substances dangereuses pour les eaux.
3. Les écoulements de substances dangereuses pour les eaux doivent pouvoir être détectés.
4. Les aires de transbordement doivent être équipées de dispositifs de rétention en mesure de recueillir le volume de liquide susceptible de s'écouler jusqu'à ce que
 - * des mesures appropriées ou que
 - * des dispositifs de sécurité automatiquesfassent effet.
5. Les eaux de pluie contaminées et les eaux d'extinction occasionnées lors d'un accident ne doivent pas s'écouler directement dans les eaux. Elles doivent être soumises à un traitement approprié.
6. Les aires de transbordement doivent être
 - * clairement indiquées;
 - * déclarées zone de sécurité pendant la durée de l'opération de transbordement.
7. Sur le site des installations de transbordement, l'entrée en action des dispositifs propres à empêcher toute propagation des substances doit pouvoir se faire sans délai. Par ailleurs, il est indispensable de disposer d'appareils permettant d'éliminer les substances déversées.

8. **Il y a lieu de respecter en particulier la liste de contrôle 151412 ADNR pour tout chargement et déchargement de bateaux fluviaux.**
9. **Le transbordement de substances dangereuses pour les eaux à proximité des rives d'une voie navigable devrait être évité, en particulier dans le cas de nouvelles installations.**
10. **Les parties contractantes devraient se prononcer en faveur d'un marquage des récipients utilisés (p. ex. conteneurs) utilisés au cours du transbordement de produits dangereux par le biais de symboles distinctifs correspondant au type de danger représenté.**



**INTERNATIONALE KOMMISSION ZUM SCHUTZE DES RHEINS
COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DU RHIN**

Prévention des accidents et sécurité des installations

TRANSBORDEMENT/TRANSVASEMENT

- Inventaire des réglementations nationales -

1. Introduction

Le Groupe de travail "S" a rassemblé dans son rapport "Prévention des accidents et sécurité des installations dans le bassin du Rhin" (Lenzbourg, 2 juillet 1991) les réglementations législatives particulières des Etats membres relatives aux exigences sur les entrepôts de substances dangereuses pour les eaux. Il a été constaté à cette occasion qu'il existait dans tous les Etats membres des prescriptions techniques réglementant le stockage des substances dangereuses. Des exigences fondamentales visant à empêcher les rejets accidentels on pu en être dégagées. Pour le domaine particulier "Bassin de rétention pour les substances dangereuses pour les eaux en cas d'accidents", des conclusions concrètes ont été tirées.

Une classification détaillée des exigences en matière de "transbordement" dans les Etats membres de la CIPR, résultat des travaux approfondis entrepris dans ce domaine, est présentée dans les pages suivantes.

Les exigences nationales des Etats membres portant sur les opérations de transbordement y sont comparées. La France n'a pas été incorporée à cette comparaison, étant donné que sa structure verticale ne dispose pas de règlements relatifs au transbordement dépassant le cadre des installations. En France, ces règles sont prescrites par les arrêtés préfectoraux visant les installations.

2. Réglementations nationales

2.1 Comparaisons des dispositions réglementaires allemandes, néerlandaises et suisses

ALLEMAGNE	PAYS-BAS	SUISSE
1. Dispositions réglementaires		
<p>Exigences requises pour les installations de soutirage et de transbordement conformément:</p> <ul style="list-style-type: none"> - au droit des eaux (VAwS) - au droit des professions industrielles et commerciales (VbF) - au droit de la circulation (règlement portuaire). 	<p>Réglementation aux termes de la loi sur les substances dangereuses dans le cadre de la prévention des risques majeurs et des accidents (CPR), directives sur le stockage de substances dangereuses.</p>	<p>Réglementation dans le cadre de la loi sur la protection des eaux; ordonnance sur la protection des eaux contre les liquides pouvant les altérer (OPEL) et prescriptions techniques sur les réservoirs (PEL)</p>
2. Domaine d'application		
<p>Les prescriptions s'appliquent au soutirage et au transbordement de substances dangereuses pour les eaux dans toutes les installations.</p>	<p>Les prescriptions s'appliquent aux installations de substances dangereuses aux termes de la CPR 15-2 et au stockage de substances dangereuses et de pesticides pour les entreprises de transbordement de marchandises en détail et de conteneurs.</p>	<p>Les prescriptions s'appliquent aux liquides dangereux pour les eaux.</p>

3. Restrictions

Les exigences auxquelles doivent satisfaire les installations de soutirage et de transbordement de substances dangereuses pour les eaux sont fonction du danger potentiel des substances pour les eaux. Elles ne dépendent pas des quantités annuelles chargées et déchargées.

Les exigences dépendent de la quantité moyenne annuelle des liquides transbordés, chargés, déchargés, remplis ou soutirés.

4. Exigences techniques

La surface du sol doit être étanche et résistante aux charges et contraintes mécaniques et chimiques auxquelles elle est soumise.

La surface du sol doit être étanche et résistante.

La surface du sol doit être étanche (en règle générale pendant six mois si l'alimentation est continue) et résistante.

Les fuites de liquides doivent être détectables.

Le sol doit être conçu de manière à ce que des substances répandues puissent être facilement éliminées. Aux termes de la CPR 15-2, des installations de captage des eaux d'extinction sont nécessaires.

Les fuites de liquides doivent être détectables (à l'aide de dépressions ou de plans verticaux sur les surfaces planes).

Des dispositifs de rétention doivent être prévus. Le volume de rétention requis dépend de la taille des réservoirs et de la quantité maximale pouvant s'écouler, compte tenu, le cas échéant, de dispositifs de sécurité automatiques.

L'installation doit être

- aisément identifiable ou clairement signalisée,
- facile d'accès,
- conçue de manière à ce que le transbordement ou le soutirage puissent s'effectuer en toute sécurité.

Des dispositifs de rétention doivent être prévus. Le volume requis dépend du volume des réservoirs et de leur nombre.

Les eaux de pluie doivent être captées et éliminées dans des installations appropriées de traitement des eaux usées. Le cas échéant, l'exploitant est tenu de procéder à des mesures de contrôle des eaux de pluie.

Les eaux de pluie doivent être dérivées des surfaces de transbordement conformément aux dispositions relatives aux rejets d'eaux usées.

2.2 Exposé des réglementations nationales

Pays-Bas

Stockage de substances dangereuses et de pesticides dans les entreprises de transbordement de marchandises en détail et de conteneurs

Introduction

En 1987, le gouvernement néerlandais, en collaboration avec les représentants de l'économie, a engagé la préparation d'une révision de la directive sur le stockage des pesticides. L'ancienne directive, en vigueur depuis 1983, s'applique aussi bien aux entreprises de distribution qu'aux fabricants de matières premières chimiques. Cette directive va être remplacée par trois nouvelles directives élaborées par la Commission pour la prévention des risques majeurs et des accidents (CPR). Elles contiennent un important catalogue de mesures destinées à la protection des eaux, du sol et, dans une certaine limite, également de l'atmosphère. Elles contiennent en outre des dispositions relatives à la protection du travail. Par ailleurs, la préparation d'une directive sur le stockage de substances dangereuses et de pesticides dans les entreprises de transbordement de marchandises en détail et de conteneurs a été engagée en 1990. Le texte de cette directive a été achevé en août 1992. Il reste encore à débattre de la mise en application des exigences prescrites avec les représentants de l'industrie.

Systèmes de lutte contre les incendies et installations de rétention des eaux d'extinction

La directive sur le stockage de substances dangereuses et de pesticides dans les entreprises de transbordement de marchandises en détail et de conteneurs exige un niveau de prévention comparable aux exigences de la directive CPR 15-2. Le stockage de substances dangereuses à l'air libre rend pratiquement impossible l'utilisation d'installations automatiques d'avertisseurs d'incendie. Pour cette raison, il est prévu un système de détection commandé de façon manuelle. La CPR 15-2 fait la distinction entre 3 niveaux de prévention des incendies et de lutte contre les incendies. Plus une substance est inflammable, plus le niveau de sécurité est élevé. Le niveau de sécurité dépend de la catégorie dans laquelle la substance est classée aux termes de la loi relative aux substances dangereuses, de même que de la quantité stockée et de l'inflammabilité de l'emballage. Les niveaux de sécurité sont les suivants:

1. système d'extinction ou de lutte contre les incendies (semi) automatique, y compris pompiers de l'entreprise, détecteurs automatiques d'incendie, installations de rétention des eaux d'extinction, mesures de prévention des incendies;
2. installations automatiques d'avertisseurs d'incendie, installations de rétention des eaux d'extinction, mesures de prévention des incendies;
3. mesures de prévention des incendies.

Pour le niveau de sécurité 1, un début d'incendie doit être signalisé et éteint rapidement. L'extinction (semi) automatique doit être engagée en l'espace de quelques minutes avec efficacité. Pour le niveau de sécurité 2 également, il convient d'assurer que le feu soit identifié rapidement et éteint avec efficacité. Cependant, il n'est pas nécessaire à ce niveau d'engager une opération d'extinction "automatique" immédiate; celle-ci peut être déclenchée un peu plus tard.

Les niveaux de sécurité 1 et 2 exigent des mesures supplémentaires de lutte contre les incendies afin de garantir une action d'extinction efficace. Il n'existe pas de scénario d'incendie pour le niveau de sécurité 3. Dans ce cas précis, les mesures de prévention des incendies mentionnées dans cette directive devraient suffire.

Ce système de lutte contre les incendies se compose d'un ensemble de mesures techniques et organisationnelles. Aux termes de cette directive, les systèmes suivants de lutte contre les incendies sont considérés comme acceptables:

1. installations sprinkler automatiques
2. installations automatiques avec rideau d'eau
3. système automatique d'extinction au halon
4. installations automatiques d'extinction à la mousse (Hi-ex-installations)
5. pompiers de l'entreprise et rideaux d'eau déclenchés manuellement
6. pompiers de l'entreprise et installations d'extinction à la poudre
7. pompiers de l'entreprise et extinction sur place (attaque interne)
8. pompiers locaux avec appareils d'extinction à la poudre

Pour le dimensionnement des installations de rétention des eaux d'extinction, il convient de se baser sur les données techniques réelles des installations d'extinction. Chaque système doit satisfaire aux exigences relatives à la méthode et à la rapidité de détection d'un incendie, à la rapidité d'intervention des pompiers, aux aspects techniques de construction, à la taille des espaces coupe-feu, etc. Le niveau de sécurité requis pour un entrepôt est fonction de l'inflammabilité du produit stocké et de l'emballage, de la quantité stockée et de la catégorie dont relève la substance ou la combinaison de substances aux termes de la loi sur les substances dangereuses. Par ailleurs, il convient, lors du choix du système de lutte contre les incendies, de tenir compte de la distance à laquelle se trouvent les habitations environnantes.

Les directives néerlandaises sur le stockage de substances dangereuses, de déchets chimiques ou de pesticides prescrivent les dispositions suivantes pour le chargement et le déchargement:

Le chargement et le déchargement de substances dangereuses, de déchets chimiques ou de pesticides doivent se faire dans une installation de transbordement conçue spécialement à cet effet.

Il y a lieu de prendre les dispositions qui s'imposent pour éviter tout écoulement dans le sol, les canalisations publiques ou les eaux de surface de substances dangereuses et de pesticides accidentellement répandus.

L'aire de transbordement doit être équipée d'un sol étanche et résistant aux substances dangereuses chargées et déchargées de même qu'aux déchets chimiques et aux pesticides. La surface du sol doit être conçue de manière à ce que des substances dangereuses ou des pesticides déversés puissent être facilement éliminés.

L'aire de transbordement doit être:

- a. aisément identifiable ou clairement signalisée**
- b. facile d'accès**
- c. conçue de manière à ce que le chargement, le déchargement ainsi que le transbordement puissent s'effectuer en toute sécurité.**

Un périmètre réservé aux emballages non étanches et/ou endommagés doit être prévu à proximité des aires de stockage de conteneurs ou des parkings de camions et être:

- a. aisément identifiable ou clairement signalisé**
- b. facile d'accès**
- c. recouvert d'un revêtement étanche et résistant aux substances dangereuses et pesticides éventuellement entreposés.**

Les directives néerlandaises sur le stockage de substances dangereuses, de déchets chimiques ou de pesticides ne fournissent aucune indication détaillée sur les caractéristiques des aires de transbordement utilisées pour le déchargement de conteneurs à partir de bateaux. En règle générale, les conteneurs sont hissés par une grue installée sur le bateau et déposés sur la surface de transbordement (le quai). En pratique, ces surfaces sont recouvertes le plus souvent d'un mélange de sable et de ciment et d'une couche supérieure de briques recuites. On considère que ces dispositions, ajoutées aux mesures organisationnelles prévues (p. ex. périmètres réservés aux emballages non étanches décrits plus haut), garantissent une sécurité suffisante contre une éventuelle pollution du sol, des canalisations publiques ou des eaux de surface.

Comparé au transbordement de conteneurs, le transbordement de matières en vrac ne représente à Rotterdam qu'une faible part des activités. Les substances dangereuses et les pesticides trans-

bordés dans des conteneurs sont le plus souvent conservés dans des fûts. Cette pratique représente une double sécurité, étant donné que les substances ne peuvent s'échapper que lorsque fût et conteneur sont tous deux simultanément endommagés. La probabilité d'un tel cas est extrêmement faible.

En outre, du personnel qualifié est présent en permanence pendant les opérations de transbordement et peut prendre sans délai les mesures de réaction qui s'imposent en cas d'accident. Ce personnel est soumis régulièrement à un entraînement spécialement axé sur les mesures de prévention des accidents ainsi que sur les contre-mesures à prendre lorsque des fuites viennent à se produire. Toutes les installations dans lesquelles ont lieu des opérations de transbordement devront à l'avenir employer un personnel formé en conséquence. Les personnes employées doivent avoir connaissance des directives consignées dans l'étude "Vakbekwaamheid en Gevaarlijke Stoffen" (éditée par le Conseil national portuaire) et la qualification du personnel doit être reconnue par les autorités compétentes.

Suisse:

Dispositions légales suisses relatives aux places de transvasement pour liquides pouvant altérer les eaux

Loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux (LEaux)

Article 22 (Exigences générales concernant l'utilisation de liquides de nature à polluer les eaux):

Les détenteurs d'installations contenant des liquides de nature à polluer les eaux, en particulier les installations qui servent à leur entreposage, à leur transport et à leur transvasement, aménagent les constructions et installent les appareils nécessaires à la protection des eaux. Ils procèdent à des contrôles périodiques et veillent à l'exploitation et à l'entretien corrects de ces installations.

La construction, la transformation et l'agrandissement de telles installations sont soumis à une autorisation cantonale.

Ordonnance du 28 septembre 1981 sur la protection des eaux contre les liquides pouvant les altérer (OPEL)

Article 6 (Terminologie relative aux places de transvasement):

Les places de transvasement pour liquides pouvant altérer les eaux sont:

- a. Les stations de dépotage: dépotage à partir d'un moyen de transport dans des réservoirs d'installations d'entreposage et d'exploitation ou inversément;
- b. Les stations de transvasement: transvasement entre des moyens de transport sans l'intermédiaire de réservoirs;
- c. Les stations-service: remplissage du réservoir à carburant de véhicules à partir d'un réservoir ou d'un moyen de transport;
- d. Les stations de remplissage de récipients: remplissage de récipients à partir d'un réservoir ou d'un moyen de transport;
- e. Les stations de transbordement: transbordement de citernes de transport en tous genres, d'une contenance de plus de 1000 l de liquides pouvant altérer les eaux, d'un véhicule à un autre.

Articles 32 et 33 (Mesures de protection):

- a. Pour les stations de dépotage sur lesquelles, en moyenne, plus de 250 m³ sont dépotés par an, il y a lieu de prendre des mesures de protection qui garantissent la détection facile des fuites et leur rétention;
- b. Pour les stations de dépotage sur lesquelles des liquides sont vidangés dans des réservoirs en contre-bas, des mesures de protection selon la lettre a ne sont nécessaires que lorsque les quantités transvasées sont supérieures en moyenne à 1000 m³ par an;
- c. Pour les stations de transvasement sur lesquelles en moyenne jusqu'à 250 m³ de liquides sont transvasés, il y a lieu de prendre des mesures de protection qui garantissent la détection facile des fuites;
- d. Pour les stations de transvasement sur lesquelles des quantités de liquides plus grandes que celles citées à la lettre c) sont transvasées, il y a lieu de prendre des mesures de protection qui garantissent la détection facile et la rétention des fuites;
- e. Pour les stations-service, les stations de remplissage de récipients et les stations de transbordement, il y a lieu de prendre des mesures qui garantissent la détection facile des fuites.

Ordonnance du 21 juin 1990 sur les installations d'entreposage et de transvasement des liquides pouvant altérer les eaux (Prescriptions techniques sur les réservoirs, PEL)

Articles 15 et 16 (Matériaux et résistance aux produits entreposés):

Les matériaux (de construction) utilisés pour les places de transvasement doivent supporter les sollicitations prévisibles et résister aux liquides entreposés.

Les bacs de détection, les bassins de rétention et les chambres de rétention ou leur revêtement doivent résister pendant 6 mois au moins au liquide retenu; ce délai court à partir du moment où le liquide s'y est répandu. Si des raisons physico-chimiques le justifient, l'autorité concédante peut autoriser qu'ils ne résistent au produit entreposé que pendant le temps nécessaire à constater l'écoulement, éliminer le liquide et colmater la fuite.

Article 18 (Dimensionnement des places de transvasement):

Les places de transvasement doivent être conçues de manière à assurer la détection facile et la rétention des fuites.

Articles 43 à 47 (Concrétisation des mesures de protection)

1. Détection facile des fuites de liquide

Les mesures facilitant la détection facile des fuites sont:

- a. Les bacs de détection. Les bacs de détection couverts doivent disposer d'un point le plus bas d'une profondeur d'au moins 10 cm, afin qu'il soit possible de procéder au contrôle facile de fuites éventuelles de liquides; les bacs de détection sans pente doivent être équipés d'un bord d'une hauteur de 10 cm minimum. En outre, les bacs de détection non couverts doivent pouvoir recueillir une quantité de précipitation de 200 l par m² de surface.
- b. Les surfaces collectrices, telles que routes et places appropriées.
L'évacuation des places doit satisfaire aux dispositions de l'ordonnance sur le déversement des eaux usées.

2. Détection et rétention faciles des fuites de liquide

Les mesures facilitant la détection facile des fuites et en assurant la rétention des liquides déversés sont les bassins de rétention et les chambres de rétention.

Selon le secteur de protection des eaux et la classe de danger pour les eaux du liquide transvasé, les bassins de rétention et les chambres de rétention doivent avoir une capacité d'au moins 5 à 30 pour cent du volume nominal de la plus grande citerne du moyen de transport. Pour chacune des autres citernes du moyen de transport, raccordables simultanément, la capacité doit être augmentée de 2 à 10 pour cent du volume nominal de la citerne en question.

Allemagne**Exigences auxquelles sont soumises les installations de soutirage et de transbordement**

Le calcul, la construction et la mise en place des installations doivent au moins répondre aux règles de la technique unanimement reconnues.

La résistance aux corrosions des matériaux utilisés et la compatibilité avec les différents liquides dangereux pour les eaux doivent être garanties (sécurité primaire).

Les exigences auxquelles sont soumises les installations de transbordement de substances liquides dangereuses dans le périmètre des voies navigables sont également valables pour les installations de chargement et de déchargement des bateaux.

Il convient en outre de satisfaire aux exigences suivantes (sécurité secondaire):

- les aires de soutirage doivent être conçues de manière à ce que les fuites de liquides dangereux pour les eaux ne puissent pas se déverser dans les eaux de surface, dans une installation de traitement des eaux non appropriée ou dans le sol. La surface du sol doit être suffisamment étanche et résistante aux liquides soutirés dans ces aires; elle doit en outre pouvoir supporter les charges mécaniques (par ex. transport et déchargement de palettes, des fûts) auxquelles elle est soumise.
- la capacité des dispositifs de rétention doit être suffisante pour retenir la quantité écoulée jusqu'à ce que les mesures appropriées fassent effet.
- lors du chargement ou du déchargement des bateaux par pompage sous pression, il est prescrit de disposer d'un système de sécurité de type et de fonction équivalents au système UN 101. Cette disposition ne s'applique pas au déchargement par aspiration.

Les mesures de protection sont adaptées au potentiel de danger émanant de l'installation et sont fixées schématiquement.

Les mesures relatives à la surface du sol, à la capacité de rétention et au drainage doivent être appliquées de manière cumulative.

France

La législation française relative aux "installations classées pour la protection de l'environnement" (Loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 et le décret d'application 77-113 du 21 septembre 1977 s'y rapportant) prescrit que la propriété ou l'exploitation d'unités susceptibles de mettre en danger ou de dégrader l'environnement en général et la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines en particulier doivent au préalable être soumises à une autorisation préfectorale. Les installations soumises à une telle autorisation préalable sont définies dans le cadre d'une liste de plus de 400 colonnes. Cette autorisation peut prendre la forme suivante:

- dans le cas des entreprises les plus petites, l'exploitant se voit remettre un simple accusé de réception de son inscription auquel sont adjointes les prescriptions générales (appelées arrêté-type). Ces dernières sont spécifiques pour chaque activité. Les arrêtés-types font l'objet d'arrêtés préfectoraux pris sous l'autorité du Ministère de l'environnement et applicables sur l'ensemble du territoire national. Ils contiennent les obligations qui incombent à l'exploitant afin de protéger tous les paramètres significatifs relatifs à l'environnement, comme par ex. la protection contre le bruit, les critères de qualité des eaux usées rejetées, la protection des eaux souterraines et la prévention des risques d'incendie ou d'explosion. La teneur de ces prescriptions peut être renforcée si nécessaire et à l'initiative des préfets par le biais de prescriptions particulières.
- dans le cas des entreprises de plus grande taille, il est remis un arrêté préfectoral. Il est communiqué à chaque exploitant sur la base d'une étude des incidences et d'une analyse des risques après procédure de consultation, menée en particulier auprès du public, des élus et des services administratifs. Le contenu technique de ces arrêtés est élaboré par les inspecteurs des installations classées le cas échéant sur la base d'arrêtés ministériels, de circulaires et d'instructions - lorsqu'ils existent pour l'une ou l'autre branche industrielle. Les arrêtés fixent cas par cas quelles sont les prescriptions à appliquer aux installations en cause et destinées à prévenir ou à limiter leurs effets sur l'ensemble des paramètres de l'environnement.

Il n'existe qu'un nombre réduit de règles qui définissent les obligations de l'exploitant concernant l'un ou l'autre secteur particulier de l'environnement. La validité générale de certaines règles et les efforts de l'économie réglementaire ont donné naissance à quelques textes dits "horizontaux", c'est-à-dire des textes portant sur un aspect particulier ou sur un domaine commun à toutes les installations classées.

A très brève échéance, cette approche va prendre un caractère général avec l'adoption d'une prescription fixant les règles générales auxquelles les installations seront tenues de se plier afin de prévenir ou de limiter les rejets dans l'atmosphère ou dans les eaux. Il convient enfin de souligner que les prescriptions françaises dictent par principe des obligations dans la perspective d'un résultat donné, ces obligations allant au-delà des objectifs des moyens dont est responsable l'exploitant concerné.

Il en résulte que les textes réglementaires généraux sur le transbordement sont largement pris en compte dans les obligations qui incombent aux exploitants au travers de prescriptions applicables individuellement à chaque installation.

PRÜFLISTE

(Rn 131412 und 151412 ADNR)

über die Beachtung der Sicherheitsvorschriften und die Durchführung der erforderlichen Maßnahmen für den Umschlag

LISTE DE CONTROLE

(Marginaux 131412 et 151412 ADNR)

concernant l'observation des prescriptions de sécurité et la mise en oeuvre des mesures nécessaires pour le chargement ou le déchargement

CONTROLE-LIJST

(Rn. 131.412 en 151.412 ADNR)

betreffende de naleving van de veiligheidsvoorschriften en het nemen van de nodige maatregelen voor het laden en lossen

CHECK LIST

(Rn 131.412 and 151.412 ADNR)

Safety precautions and the implementation of the necessary requirements for loading/discharging

von rund (Menge)	t (Umschlaggut)	Klasse	Ziffer	Kategorie
de (quantité)	(environ (cargaison))	classe	chiffre	(für die Klasse Id: „F“ oder „NF“, für die Klasse V: nicht zutreffend) catégorie (pour la classe Id: «F» ou «NF»; pour la classe V: sans objet)
van ongeveer (hoeveelheid)	(lading)	klasse	cijfer	kategorie (voor klasse Id: „F“ of „NF“, voor klasse V: niet van toepassing)
Approx tonnage	(Product)	Class	Number	Category (for class Id: "F" or "NF", for class V: not applicable)

durch das Schiff (Schiffsname)	Nr. (amtliche Schiffsnummer)
par le bateau (nom du bateau)	n° (numéro officiel)
door het schip (naam)	no (officieel registratienummer)
through the ship (Name)	No. (official ships number)

in (Ort, Umschlagstelle)	à (lieu poste de chargement ou déchargement)
te (laad- of losplaats)	in (port)

Letztes Ladegut war ¹⁾ (Bezeichnung des Gutes)	Klasse	Ziffer	Kategorie
La dernière cargaison était ¹⁾ (désignation de la matière)	classe	chiffre	(für die Klasse Id: „F“ oder „NF“, für die Klasse V: nicht zutreffend) catégorie (pour la classe Id: «F» ou «NF»; pour la classe V: sans objet)
De voorgaande lading was ¹⁾ (stofaanduiding)	klasse	cijfer	kategorie (voor klasse Id: „F“ of „NF“, voor klasse V: niet van toepassing)
Last cargo was ¹⁾ (Name of the product)	Class	Number	Category (for class Id: "F" or "NF", for class V: not applicable)

I. Fragen an den Schiffsführer

I. Questions au conducteur

I. Vragen aan de schipper

I. Questions for the Ships' Master

1. Ist Ihr Schiff zur Beförderung des Umschlaggutes zugelassen? Votre bateau est-il admis au transport de la cargaison? Is Uw schip tot het vervoer van de betreffende lading toegelaten? Is your vessel permitted to carry this product?	J OUI JA YES	NEIN NON NEE NO
2. Haben Sie vom Absender die schriftlichen Weisungen nach Rn 10185 erhalten? Avez-vous obtenu de l'expéditeur les consignes écrites visées au marginal 10185? Heeft U van de afzender de schriftelijk instructies volgens rn. 10185 ontvangen? Have you received the white paper with instructions according to Rn 10185 from the shipper?	J OUI JA YES	NEIN NON NEE NO
3. Ist Ihr Schiff mit Stahlseilen festgemacht? Votre bateau est-il amarré au moyen de câbles en acier? Is Uw schip met staaldraden vastgemaakt? Is your ship moored by wire rope?	J OUI JA YES	NEIN NON NEE NO
4. Ist das Schiff durch Erdungskabel mit der Rohrleitung an Land elektrisch leitend verbunden? Le bateau est-il en contact électrique avec la tuyauterie à terre au moyen d'un câble de mise à la masse? Is Uw schip door middel van een verbindingkabel elektrisch geleidend verbonden met het leidingstelsel van de landinstallatie? Is the ship attached to the shore pipeline electricity conductor by a bonding wire?	J OUI JA YES	NEIN NON NEE NO
5.2) Sind die schiffsseitig bereitgestellten beweglichen Umschlagleitungen fristgerecht geprüft worden und ohne sichtbaren Schaden? Les tuyauteries mobiles mises à la disposition de la part du bateau ont-elles été contrôlées dans les délais et sont-elles sans défaut apparent? Is de keuringstermijn voor de laad- en losleidingen die door het schip beschikbaar worden gesteld niet verlopen en zijn deze leidingen zonder zichtbare schade? Are the portable flexible hoses fitted at the ships manifold duly tested and showing no visible sign of damage?	J OUI JA YES	NEIN NON NEE NO

¹⁾ Beantwortung nur beim Laden erforderlich.
Répondre uniquement en cas de chargement.
Alleen bij laden invullen.
To be answered only if vessel being loaded.

²⁾ Wenn nicht zutreffend „JA“ und „NEIN“ streichen.
Si sans objet, biffer «OUI» et «NON».
Indien niet van toepassing: „JA“ en „NEE“ doorhalen.
Where not applicable, delete "YES" and "NO".

6. Sind die beweglichen Umschlagleitungen an Bord einwandfrei angebracht worden und so gehalten, daß sie durch die üblichen Schiffsbewegungen nicht gefährdet werden können? Das heißt:
Les tuyauteries mobiles à bord ont-elles été installées correctement et sont-elles fixées de manière à ne pas pouvoir être mises en danger par les mouvements habituels du bateau? c'est-à-dire:
Zijn de beweegbare laad- en losleidingen aan boord juist aangebracht en zodanig bevestigd dat zij geen gevaar lopen door de normale bewegingen van het schip te worden beschadigd? d. w. z.:
Are the portable flexible hoses (load/discharge) in satisfactory order and fitted securely that no normal movement of the vessel will endanger them? i. e.:
- 6.1 Sind alle Verbindungsflansche mit geeigneten Dichtungen versehen?
Toutes les brides de raccordement sont-elles munies de joints appropriés?
Zijn alle aansluitflenzen voorzien van de juiste pakkingen?
Are all the connecting flanges fitted with suitable packings?
- 6.2 Sind alle Verbindungsbolzen eingesetzt und angezogen?
Tous les boulons de raccordement sont-ils posés et serrés?
Zijn alle flensbouten aangebracht en goed aangedraaid?
Are all the connecting bolts in situ and tight?
- 6.3²⁾ Haben die Schläuche genügend Bewegungsspielraum?
Les tuyaux ont-ils assez de jeu?
Hebben de slangen voldoende speling?
Have the flexible hoses sufficient room for movement?
7. Sind unter den Anschlußstutzen leere Tropfbleche vorhanden?
Des gattes vides sont-elles installées sous les raccords?
Zijn onder de aansluitingen lege lekbakken geplaatst?
Are the drip tray fixed under the pipe connections clean?
- 8.2) Sind alle unbenutzten Anschlüsse der Lade- und Löschleitungen einwandfrei blindgefianscht?
Tous les raccordements non utilisés des tuyauteries de chargement ou de déchargement sont-ils obturés par des flasques?
Zijn alle niet gebruikte aansluitingen der laad- en losleidingen goed afgeblind?
Are all the flanges not in use, for discharge or loading, completely blanked off?
9. Sind die losnehmbaren Teile zwischen Ballast- und Lenzleitungen einerseits und Lade- und Löschleitungen andererseits ausgebaut?
Les parties démontables entre tuyauteries de ballastage et d'épuisement d'une part et les tuyauteries de chargement et de déchargement d'autre part sont-elles enlevées?
Zijn de afneembare delen tussen ballast- en lenleidingen enerzijds en laad- en losleidingen anderzijds weggenomen?
Are the movable connecting pieces between the ballast and bilge line on the one hand and load and discharge line on the other disconnected?
10. Sind alle Schieber bzw. Ventile auf richtige Stellung kontrolliert?
Toutes les vannes et toutes les soupapes sont-elles contrôlées en position correcte?
Zijn alle kleppen en afsluiters gecontroleerd op hun juiste stand?
Have all gate valves and valves been checked for correct position?
11. Sind die vorgeschriebenen Feuerlöschrichtungen
Les extincteurs prescrits sont-ils
Zijn de voorgeschreven brandblusapparaten
Is the required fire fighting apparatus
- 11.1 fristgerecht geprüft?
contrôlés dans les délais?
Conform de voorschriften periodiek gekeurd?
Tested and maintained regularly?
- 11.2 einsatzbereit?
prêts à fonctionner?
Bedrijfsklaar?
Ready for use?
12. Ist die schiffsseitige Überwachung des Umschlags sichergestellt?
La surveillance, côté bateau, du chargement ou du déchargement est-elle assurée?
Is een voortdurend toezicht vanaf het schip op de gehele laad- of losoperatie verzekerd?
Is the shipside supervision of the transshipment ensured?
13. Ist die Verständigung zwischen Schiff und Land sichergestellt?
La communication bateau-terre est-elle assurée?
Is de communicatie land-schip verzekerd?
Is communication between ship and shore ensured?
14. Sind Sie und Ihre Besatzung über die vorhandenen Möglichkeiten zur Alarmgebung bei Brand oder Unfall informiert?
Vous et votre équipage êtes-vous au courant des possibilités de donner l'alerte en cas d'incendie ou d'accident?
Zijn U en Uw bemanning op de hoogte van de mogelijkheden tot het geven van alarm in geval van brand of ongeval?
Are you and your crew aware of all existing possibilities for the alarm procedure in case of fire or accident?
15. Wurde die Lade-/Löschleistung mit der Umschlagstelle verabredet?
La capacité de chargement/déchargement a-t-elle été convenue avec les installations à terre?
Is met de landinstallatie de laad/lossnelheid afgesproken?
Has the load/discharge capacity been agreed with shore operators?
16. Ist das Rauchverbot angeordnet?
L'interdiction de fumer est-elle ordonnée?
Is het rookverbod bekend gemaakt?
Has the "No smoking" regulation been enforced?
- Haben Sie ein Ergänzungsblatt mit hafenpolizeilich und örtlich bedingten Fragen erhalten?
Avez-vous reçu l'additif portant sur les conditions requises par les autorités locales et par les polices portuaires?
Hee: U een aanvullingsblad met tot de havenpolitie behorende en plaatselijk beperkte vragen ontvangen?
Did you receive complementary page about questions asked by the harbour police and local requirements and regulations?

Der Fragebogen ist für Schiffsführer folgender Schiffe hier beendet: Schiffe, die ausschließlich für K3 zugelassen sind; Schiffe, die Güter der Klasse V mit Ausnahme derjenigen mit einem Flammpunkt unter oder gleich 55°C befördern.

Die Prüfliste ist am Ende des Abschnittes I zu unterschreiben.

Le présent questionnaire s'achève ici pour les conducteurs de bateaux: admis uniquement au transport de K3; transportant des matières de la classe V à l'exception de celles dont le point d'éclair est inférieur ou égal à 55°C.

La liste de contrôle est à signer à la fin de la section I.

De vragenlijst is hiermede beëindigd voor schippers van schepen: welke alleen zijn toegelaten tot het vervoer van K3 producten; welke stoffen van klasse V vervoeren, met uitzondering van die stoffen waarvan het vlampunt gelijk aan of lager is dan 55°C.

De lijst moet door de schipper getekend worden.

This questionnaire is now ended for the masters of the following vessels: Those approved for carrying K3 products only; those approved for carrying products of class V with the exception of products having flash points under or equal to 55 degrees Celsius.

The check list is to be signed at the end of section I.

17. Sind die Bestimmungen über die Verwendung von Feuer und offenem Licht allen Personen an Bord bekannt?
Les dispositions relatives à l'utilisation du feu et de la lumière non protégée sont-elles connues de toutes les personnes à bord?
Zijn de voorschriften met betrekking tot het gebruik van vuur en onbeschermd licht bekend aan alle personen die zich aan boord van het schip bevinden?
Are the regulations concerning the use of fire and naked lights known and understood by all persons on board?

²⁾ Wenn nicht zutreffend „JA“ und „NEIN“ streichen
Si sans objet, biffer «OUI» et «NON».
Indien niet van toepassing: „JA“ en „NEE“ doorhalen.
Where not applicable, delete "YES" and "NO".

- | | | | |
|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------|
| 18.2.) | Sind die Heiz-, Koch- und Kühlgeräte mit offener Flamme außer Betrieb?
Les appareils de chauffage, de cuisine et de réfrigération à flammes nues sont-ils hors service?
Zijn de verwarmings-, kook- en koelapparaten met open vlam, buiten werking?
Are the heating, cooking and cooling facilities on board working with naked flames out of operation? | JA
OUI
JA
YES | NEIN
NON
NEE
NO |
| 19.2.) | Sind die Flüssiggasanlagen am Hauptabsperrventil abgeschaltet?
Les installations à gaz liquéfiés sont-elles coupées par le robinet d'arrêt principal?
Zijn de installatie voor vloeibaar gemaakte gassen door middel van de hoofdkraan afgesloten?
Is the liquefied gas line shut off at the main check valve? | JA
OUI
JA
YES | NEIN
NON
NEE
NO |
| 20.2.) | Sind alle Anschlußstecker der elektrischen Geräte vom Stromnetz getrennt?
Toutes les fiches de raccordement des appareils électriques sont-elles débranchées du réseau électrique?
Zijn alle aansluitingen van elektrische apparaten van het stroomnet gescheiden?
Are all the plugs to electrical apparatus disconnected from the electric circuit? | JA
OUI
JA
YES | NEIN
NON
NEE
NO |
| 21.2.) | Sind die Radargeräte spannungsfrei gemacht?
Les installations de radar sont-elles hors tension?
Staan de radar installaties niet onder spanning?
Are all radar installations free of tension? | JA
OUI
JA
YES | NEIN
NON
NEE
NO |
| 22.2.) | Sind alle elektrischen Einrichtungen mit roter Kennzeichnung abgeschaltet?
Toutes les installations électriques pourvues d'une marque rouge sont-elles coupées?
Zijn alle rood gemerkte elektrische toestellen uitgeschakeld?
Are all electrical equipments marked red switched off? | JA
OUI
JA
YES | NEIN
NON
NEE
NO |
| 23. | Sind sämtliche Tankdeckel einwandfrei geschlossen?
Tous les couvercles des citernes sont-ils correctement fermés?
Zijn alle tankdeksels goed gesloten?
Are all tank hatchcovers securely battened down? | JA
OUI
JA
YES | NEIN
NON
NEE
NO |
| 24. | Sind die Sichtöffnungen, Probeentnahmeöffnungen und Peilöffnungen der Ladetanks geschlossen oder ggf. durch in gutem Zustand befindliche Flammendurchschlagsicherungen gesichert?
Les orifices de contrôle, de prélèvement d'échantillons et de sondage des citernes sont-ils fermés ou le cas échéant protégés par des coupe-flammes en bon état?
Zijn alle controle-, peil- en monsternamen openingen van de tanks gesloten dan wel voorzien van in goede staat verkerende vlamkerende roosters?
Are the sighting, ullaging and sampling ports closed or have satisfactory flame screens been inserted in the openings? | JA
OUI
JA
YES | NEIN
NON
NEE
NO |
| 25.2.) | Sind die dem Bereich der Ladung zugewandten Ansaugöffnungen der Lüftungsanlagen geschlossen und die Ventilatoren der Wohnungen außer Betrieb?
Les orifices d'aspiration de l'installation d'aération dirigés vers la zone de cargaison sont-ils fermés et les ventilateurs des logements sont-ils hors service?
Zijn de naar de ladingzone toegekeerde aanzuigopeningen van het ventilatiesysteem gesloten en de ventilatoren in de verblijven buiten werking gesteld?
Are all intakes of the venting system facing the cargo operation area closed and ventilators to the accommodation and living spaces sealed? | JA
OUI
JA
YES | NEIN
NON
NEE
NO |
| 26. | Sind alle Zugänge und Öffnungen von Räumen, die von Deck aus zugänglich oder zum Bereich der Ladung hin gerichtet sind, geschlossen?
Tous les accès et ouvertures des locaux qui sont accessibles du pont ou tournés vers la zone de cargaison sont-ils fermés?
Zijn alle toegangen en openingen van ruimten die van het dek af toegankelijk zijn of naar de ladingzone gekeerd zijn gesloten?
Are all accesses and openings of spaces accessible from the deck or leading directly to the cargo operational area sealed off? | JA
OUI
JA
YES | NEIN
NON
NEE
NO |
| 27. | Ist je ein Fluchtweg vom Vor- und Achterschiff aus benutzbar?
Un chemin de repli est-il assuré à partir de l'avant et de l'arrière du bateau?
Is zowel op voor- als achterschip een vluchtweg beschikbaar?
Is there an escape route from forward and aft of the vessel? | JA
OUI
JA
YES | NEIN
NON
NEE
NO |
| | Haben Sie ein Ergänzungsblatt mit havenpolizeilich und örtlich bedingten Fragen erhalten?
Avez-vous reçu l'additif portant sur les conditions requises par les autorités locales et par les polices portuaires?
Heeft U een aanvullingsblad met tot de havenpolitie behorende en plaatselijk beperkte vragen ontvangen?
Did you receive complementary page about questions asked by the harbour police and local requirements and regulations? | JA
OUI
JA
YES | NEIN
NON
NEE
NO |

Für Schiffsführer von Schiffen mit Ladungen der Klassen IIIa oder V ist der Fragebogen hier beendet; die Prüfliste ist am Ende des Abschnittes I zu unterschreiben

Le présent questionnaire s'achève ici pour les conducteurs de bateaux transportant des matières de la classe IIIa ou V; la liste de contrôle est à signer à la fin de la section I.

De vragenlijst is hier beëindigd voor schippers van schepen die stoffen van klasse III a of V vervoeren; de lijst moet onderaan door de schipper getekend worden. This questionnaire is now ended for the masters of ships carrying class III a cargoes or class V. The check list is to be signed at the end of section I.

- | | | | |
|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------|
| 28. | Ist mit Hilfe des Gasspürgeräts festgestellt, daß das Schiff, mit Ausnahme von Ladetanks und Umschlagleitungen gasfrei ist?
Est-il constaté, au moyen de l'appareil détecteur de gaz, que le bateau, à l'exception des citernes et des tuyauteries de chargement et de déchargement, est exempt de gaz?
Is met een gasconcentratiemeter vastgesteld dat het schip met uitzondering van de lading tanks en de laad- en losleidingen gasvrij is?
Is it ensured with the help of fixed fans, that the ship, except for loaded tanks and load lines, is gas free? | JA
OUI
JA
YES | NEIN
NON
NEE
NO |
| 29.2.) | Sind die Schnellschlußventile betriebsbereit?
Les soupapes à fermeture rapide sont-elles en ordre de marche?
Zijn de snelafsluiters bedrijfsklaar?
Are the quick-closing valves ready for use? | JA
OUI
JA
YES | NEIN
NON
NEE
NO |
| 30.2.) | Ist die Reißleine gespannt, jedoch nicht straffer als die Festmachdrähte?
Le câble de rupture est-il tendu, toutefois pas plus que les câbles d'amarrage?
Is de breeklijn van het snelsluitstelsel zodanig gespannen dat deze meer vrije slag heeft dan de meertrossen?
Is the vessel's breaking cable tight out not more so than the mooring cables? | JA
OUI
JA
YES | NEIN
NON
NEE
NO |
| 31.3.) | Werden Menge und Druck der Ladung schiffsseitig während des ganzen Ladevorgangs überwacht?
La quantité et la pression de la cargaison sont-elles surveillées de la part du bateau pendant le chargement?
Worden hoeveelheid en druk van het te laden produkt tijdens de lading aan boord voortdurend gecontroleerd?
Will the volume of cargo and loading pressure be monitored from the vessel during the entire cargo operation? | JA
OUI
JA
YES | NEIN
NON
NEE
NO |
| | Haben Sie ein Ergänzungsblatt mit havenpolizeilich und örtlich bedingten Fragen erhalten?
Avez-vous reçu l'additif portant sur les conditions requises par les autorités locales et par les polices portuaires?
Heeft U een aanvullingsblad met tot de havenpolitie behorende en plaatselijk beperkte vragen ontvangen?
Did you receive complementary page about questions asked by the harbour police and local requirements and regulations? | JA
OUI
JA
YES | NEIN
NON
NEE
NO |

(Ort) (Lieu) (Plaats) (Place)	(Datum) (date) (datum) (Date)	(Uhrzeit) (heure) (Tijd) (Time)	(Unterschrift des Schiffsführers) (Signature du conducteur) (Handtekening van de schipper) (Signature of the master)
----------------------------------------	----------------------------------------	------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2) Wenn nicht zutreffend „JA“ und „NEIN“ streichen.
Si sans objet, biffer «OUI» et «NON».
Indien niet van toepassing: „JA“ en „NEIN“ doorhalen.
Where not applicable, delete "YES" and "NO".

3) Beim Loschen des Schiffes „JA“ und „NEIN“ streichen.
En cas de déchargement du bateau rayer «OUI» et «NON».
Bij lossen „JA“ en „NEIN“ doorhalen.
During unloading of vessel, delete "YES" and "NO".

II. Fragen an die verantwortliche Person der Umschlagstelle

II. Questions à la persona responsable du poste de chargement ou de déchargement

II. Vragen aan de voor het laden en lossen verantwoordelijke persoon van de landinstallatie

II. Questions for the Shore Superintendent

- | | | | |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------|
| 1. | Ist das Schiff zur Beförderung des Umschlaggutes zugelassen?
Le bateau est-il admis au transport de la cargaison?
Is het schip tot het vervoer van de betreffende lading toegelaten?
Has the ship permission to carry the product? | JA
OUI
JA
YES | NEIN
NON
NEE
NO |
| 2.4) | Haben Sie die Ladepapiere empfangen?
Avez-vous reçu les documents de transport?
Heeft U de vervoerdocumenten ontvangen?
Have you received the loading documents? | JA
OUI
JA
YES | NEIN
NON
NEE
NO |
| 3. | Haben Sie die vom Schiffsführer in der Prüfliste gemachten Angaben ausgewertet und die entsprechenden Maßnahmen getroffen?
Avez-vous tenu compte des renseignements fournis par le conducteur dans la liste de contrôle et pris les mesures correspondantes?
Heeft U de door de schipper in de controlelijst verstrekte inlichtingen op han waarde beoordeeld en de dienovereenkomstig noodzakelijke maatregelen getroffen?
Have you taken note of the information given by the master in the check list and taken the appropriate action? | JA
OUI
JA
YES | NEIN
NON
NEE
NO |
| 4. | Ist die landseitige Überwachung des Umschlags sichergestellt?
La surveillance, côté terre, du chargement ou du déchargement est-elle assurée?
Is het toezicht gedurende het laden en lossen van de kant van de landinstallatie verzekerd?
Is superintendence of the shore operation ensured? | JA
OUI
JA
YES | NEIN
NON
NEE
NO |
| 5. | Ist die Verständigung zwischen Land und Schiff sichergestellt?
La communication terre - bateau est-elle assurée?
Is de communicatie land/schip verzekerd?
Is communication between shore and ship ensured? | JA
OUI
JA
YES | NEIN
NON
NEE
NO |
| 6. | Ist der Ablauf des Umschlags mit dem Schiffsführer verabredet?
Le déroulement du chargement ou du déchargement est-il convenu avec le conducteur?
Is de laad- en losproedura met de schipper afgesproken?
Was the cargo operation been agreed upon with the master? | JA
OUI
JA
YES | NEIN
NON
NEE
NO |
| 7. | Haben Sie den Schiffsführer über die vorhandenen Möglichkeiten zur Alarmgebung bei Brand oder Unfall informiert?
Avez-vous informé le conducteur des possibilités de donner l'alerte en cas d'incendie ou d'accident?
Heeft U de schipper op de hoogte gesteld over de mogelijkheden tot het geven van alarm in geval van brand of ongeval?
Have you informed the master of all possibilities of raising the alarm in case of fire or accident? | JA
OUI
JA
YES | NEIN
NON
NEE
NO |
| 8. | Sind die beweglichen Umschlagleitungen einwandfrei angebracht worden und so gehalten, daß sie durch die üblichen Schiffsbewegungen nicht gefährdet werden können? Das heißt:
Les tuyauteries mobiles ont-elles été installées correctement et sont-elles fixées de manière à ne pas pouvoir être mises en danger par les mouvements habituels du bateau? c'est-à-dire:
Zijn de beweegbare laad- en losleidingen correct aangebracht en zodanig bevestigd dat zij geen gevaar lopen door de normale bewegingen van het schip te worden beschadigd? d. w. z.
Are the flexible hoses (load/discharging) in satisfactory order and fitted securely such that normal movement of the vessel will not endanger them? I. E.: | | |
| 8.1 | Sind alle Verbindungsflansche mit geeigneten Dichtungen versehen?
Toutes les brides de raccordement sont-elles munies de joints appropriés?
Zijn alle aansluitflenzen voorzien van de juiste pakkingen?
Are all the connecting flanges fitted with suitable packings? | JA
OUI
JA
YES | NEIN
NON
NEE
NO |
| 8.2 | Sind alle Verbindungsbolzen eingesetzt und angezogen?
Tous les boulons de raccordement sont-ils posés et serrés?
Zijn alle flensbouten aanwezig en goed aangedraaid?
Are all the connecting bolts in situ and tight? | JA
OUI
JA
YES | NEIN
NON
NEE
NO |
| 8.3 ²⁾ | Haben die Schläuche genügend Bewegungsspielraum?
Les tuyaux ont-ils assez de jeu?
Hebben de slangen voldoende speling?
Have the flexible hoses sufficient room for movement? | JA
OUI
JA
YES | NEIN
NON
NEE
NO |
| 8.4 ²⁾ | Sind die Gelenkarme in allen Betriebsachsen frei beweglich und haben sie genügend Spielraum?
Les coudes peuvent-ils se mouvoir librement dans toutes les positions de service et ont-ils assez de jeu?
Hebben de laadarmen voldoende vrije beweging in alle richtingen en hebben zij genoeg speling?
Are the shoreside loading arms free and mobile in all directions and do they have enough room for easy movement? | JA
OUI
JA
YES | NEIN
NON
NEE
NO |
| 9. | Sind die Fluchtwege benutzbar?
Les chemins de repli sont-ils utilisables?
Kunnen de vluchtwegen worden gebruikt?
Are escapes available? | JA
OUI
JA
YES | NEIN
NON
NEE
NO |
| 10. | Ist eine wirksame Beleuchtung der Umschlagstelle und der Fluchtwege sichergestellt?
Un éclairage efficace du poste de chargement ou de déchargement et des chemins de repli est-il assuré?
Zijn laad- of losplaats en vluchtwegen voldoende verlicht?
Are the escapes and the loading/discharging place adequately illuminated? | JA
OUI
JA
YES | NEIN
NON
NEE
NO |

(Ort: Umschlagstelle)
(lieu: poste de chargement ou de déchargement)
(Plaats: laad- of losplaats)
(Place)

(Datum)
(date)
(Datum)
(Date)

(Uhrzeit)
(heure)
(Tijd)
(Time)

(Unterschrift der verantwortlichen Person)
(signature de la personne responsable)
(Handtekening van de verantwoordelijke persoon)
(Signature of the responsible person)

2) Wenn nicht zutreffend „JA“ und „NEIN“ streichen.
Si sans objet, biffer «OUI» et «NON».
Indien niet van toepassing: „JA“ en „NEE“ doorhalen.
Where not applicable, delete "YES" and "NO".

4) Beim Laden des Schiffes „JA“ und „NEIN“ streichen.
En cas de chargement du bateau rayer «OUI» et «NON».
Bij laden „JA“ en „NEE“ doorhalen.
During loading of ship, delete "YES" and "NO".